



## Compte rendu Conseil Municipal

### Séance du 12 juillet 2018

L'an 2018, le 12 juillet à 19:00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Cugand (Salle du Conseil) sous la présidence de Monsieur CAILLAUD Joël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06 juillet 2018. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 06 juillet 2018.

**Présents** : M. CAILLAUD Joël, Maire, Mmes : GUIMBRETIERE Arlette (Adjointe), PERRAUD Anne, BESLAY Marie-France, GELINEAU Annie.

MM : BUCHET Guy (Adjoint), BARON Adrien (Adjoint), MENOY Yves (Adjoint), HERVOUET André, THOMAS Pascal, GODEFROY Franck, LAÏDI Michel, GOULETTE Jean-Pierre, SAUVAGET Pascal, TURMEAU Jérôme.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : CHAUVEAU Laurence (procuration à Perraud Anne), TURCAUD Aurélie (procuration à Buchet Guy), BAZIN Pascale (procuration à Guimbretière Arlette), BARREAU Cécile (procuration à Baron Adrien), ROUCEL Michel (procuration à Menou Yves), DOUILLARD Anita (procuration à Gelineau Annie).

**Absents** : BOUILLAUD Damien, BRETAUDEAU Fabien.

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BUCHET Guy

Monsieur le Maire indique que, suite aux observations de Monsieur Turmeau lors de la séance de conseil municipal du 5 juillet, il lui a paru souhaitable de provoquer cette séance de conseil municipal afin de revenir sur le vote des modifications statutaires de la Communauté de Communes Terres de Montaigu. Chaque conseiller municipal a été destinataire par courrier des statuts à adopter avec les modifications apportées qui apparaissent en bleu pour les ajouts de compétence et barrées pour les compétences retirées.

#### **Objet de la délibération :**

#### **Délibération n° 2018 JUI 084 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Terres de Montaigu**

Monsieur le Maire donne lecture des modifications statutaires point par point en reprenant la version modifiée :

##### **Point 5.2. Santé**

- la coordination et l'animation du Contrat Local de Santé (CLS) signé en partenariat avec l'Agence Régional,
- la participation au co-financement des actions et de l'animation mises en œuvre dans le cadre du contrat local du Santé,
- l'attribution d'aides pour l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires en offres de soins.

##### **Point 5.5. Culture et sport**

- l'aide financière et/ou technique aux associations qui participent au développement du sport de haut niveau,

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de trois associations qui pratiquent au niveau national (2 en basket et l'auto-moto cross de St Georges de Montaigu).

- la définition d'une politique de lecture publique intercommunale et sa contractualisation par :
  - ✓ la définition des orientations la définition des orientations du Contrat Territorial Lecture (CTL) signé avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC),
  - ✓ le déploiement et la gestion du réseau de 6 bibliothèques municipales issu de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière comprenant le réseau informatique avec logiciel de gestion commun, la circulation des documents via la navette, le déploiement et la gestion des ressources et services en ligne, les acquisitions et la gestion des collections,
  - ✓ la mise en réseau informatique des bibliothèques et médiathèques de proximité et déploiement d'outils numériques comprenant les accès à Internet pour les usagers ainsi que déploiement du logiciel métier (maintenance et hébergement) sous la houlette de la direction des affaires culturelles en s'appuyant sur une standardisation du matériel et des pratiques.
  - ✓ la mise en œuvre d'un programme annuel d'actions culturelles d'intérêt communautaire autour du livre et de la lecture dans toutes les bibliothèques et médiathèques de proximité, notamment dans le cadre du salon du livre « Le Printemps du Livre de Montaigu ».

#### Point 5.6. Politique sociale

- les actions en faveur des associations organisées à l'échelle intercommunale qui favorisent l'emploi, l'insertion par le travail et/ou l'accompagnement sociale/santé des publics fragilisés, y compris le secours alimentaire,
- l'aide sociale en matière de transport scolaire en faveur des autorités organisatrices de second rang (AO2).

#### Point 5.9. Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité

Compétences exercées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- la définition du projet éducatif intercommunal et sa contractualisation par :
  - ✓ la définition des orientations de la Convention Territoriale Globale et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour la partie CEJ, la coordination et le suivi de ces contractualisations,
  - ✓ l'animation des réseaux de professionnels dans le champ de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
  - ✓ l'aide technique aux porteurs de projets privés ou publics dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
  - ✓ la coordination des parcours éducatifs : citoyenneté, avenir, santé, artistique et culturel.
- la petite enfance :
  - ✓ l'aide financière aux associations d'assistantes maternelles.
- la jeunesse :
  - ✓ l'étude, la création, l'aménagement, et la gestion des structures d'animation jeunesse (11 – 17 ans),
  - ✓ l'étude, la création, l'aménagement, et la gestion des équipements et services d'information, de prévention et d'accompagnement en direction des publics jeunes (11 – 25 ans).

- la parentalité :
  - ✓ la co-animation du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) avec la Caisse d'Allocations Familiales,
  - ✓ l'aide technique et/ou financière aux actions portées par les membres du REAAP.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions par rapport à cette lecture.

Monsieur Sauvaget demande, par rapport à la santé, si la commune de Cugand est déficitaire en professionnel de santé.

Monsieur le Maire précise que la commune de Cugand est l'une des mieux pourvues. Le Comité Local de Santé a pour objectif de couvrir la globalité du territoire. Il a aussi pour objectif de prévenir sur les addictions (alcool, drogue...) et faire accompagner les dépendants à ces addictions.

Monsieur Sauvaget fait remarquer que les 11/17 ans auront des activités à partir de 2019.

Monsieur le Maire répond que cela ne veut pas dire que la commune ne pourra pas mettre en place des actions jugées souhaitables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent les modifications statutaires telles que présentées ci-dessus et valident la nouvelle version des statuts de Terres de Montaigu Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière tels que présentés en annexe.

#### Réponse à la remarque de l'opposition

① - Baignades dans la Sèvre nantaise sur le site de Gaumier

Monsieur le Maire précise, qu'à sa demande, la police intercommunale est intervenue à deux reprises. La gendarmerie est elle aussi prévenue. Les jeunes qui viennent sur le site sont extérieurs à la commune et notre capacité à intervenir trouve ici ses limites. Les contrôles d'identité vont être renforcés, de même que la vigilance va s'intensifier.

La séance est levée à 19h20